

Paris et la Seine-et-Marne s'engagent pour le développement durable

Dossier de la rédaction de H2o
February 2011

Eau, agriculture, biodiversité, construction durable : Paris et la Seine-et-Marne s'engagent ensemble pour le développement durable de la métropole Parce qu'une partie de l'avenir de la métropole parisienne se joue en Seine-et-Marne, la Ville de Paris et le Conseil général de Seine-et-Marne ont décidé de signer une convention de partenariat dans le domaine du développement durable, autour de 4 engagements et 23 actions. La coopération initiée entre le Conseil général de Seine-et-Marne et la Ville de Paris illustre la dynamique nouvelle et opérationnelle dans laquelle sont engagées ces deux collectivités pour construire une métropole durable et solidaire.

Premier axe de cette coopération, l'eau - La Seine-et-Marne est un département riche en eaux superficielles et souterraines (la nappe du Champigny, plus grand gisement d'eau potable d'Île-de-France, alimente en eau 1 million de Franciliens) mais la ressource se raréfie et sa qualité tend à se dégrader. Les aires d'alimentation des captages en eaux souterraines de Paris en Seine-et-Marne représentent plus de 15 000 hectares, dont près des trois quarts sont des terres agricoles. Leur exploitation, malgré le nombre croissant d'agriculteurs engagés dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement - les mesures agro-environnementales - donne encore souvent lieu à l'utilisation de nitrates ou de pesticides qui s'infiltrent dans les nappes. Pour améliorer la qualité des eaux captées, Paris a décidé de s'associer à l'accompagnement des agriculteurs vers des modes de production limitant les intrants, développés dans le Plan départemental de l'eau initié par le Conseil général de la Seine-et-Marne.

Les trois autres axes de l'accord visent : la promotion d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement (la Ville de Paris est engagée dans un plan de développement de l'alimentation durable pour sa restauration collective depuis 2010, avec un objectif de 30 % d'alimentation bio, labellisée, de saison, de proximité en 2014) ; la biodiversité (le territoire de la Seine-et-Marne, constitué à 80 % d'espaces naturels et agricoles, située dans la région la plus urbanisée de France, constitue un réservoir de biodiversité crucial pour l'équilibre territorial) ; la promotion de la Seine-et-Marne comme territoire ressource et innovant pour la construction durable et de Paris comme ville durable exemplaire (des projets et expérimentations innovants seront encouragés en matière d'co-construction ou d'énergies).

Ville de Paris - Conseil général de Seine-et-Marne